



COMMUNIQUE DE PRESSE Paris, le 22 décembre 2008

Les Journaux officiels, lancent leur nouveau site Internet marchés publics, BOAMP.fr

Le 16 décembre 2008, les Journaux officiels ont mis en ligne leur nouveau site Internet, BOAMP.fr. Ce site dédié aux marchés publics permet un accès rapide et gratuit à l'ensemble des avis de marchés publiés au BOAMP ainsi qu'aux avis électroniques concernant les MAPA inférieurs à 90 000 € HT.

Avec BOAMP.fr, les annonces publiées par les acheteurs publics bénéficient de la forte notoriété du BOAMP auprès des entreprises. Le site BOAMP.fr reprend l'intégralité des annonces déjà publiées à la rubrique marchés publics du site journal-officiel.gouv.fr. Il est garant de la sécurité juridique d'une annonce publiée au BOAMP et devient le seul site de publication électronique des avis du BOAMP.

BOAMP.fr, un outil pour les entreprises

La liste de résultats reprend, pour chaque annonce présentée, les trois critères les plus pertinents pour les entreprises, à savoir : la date limite de dépôt des offres, le résumé de l'objet de la prestation et le lieu d'exécution.

En complément du format officiel de l'annonce, conforme à la réglementation en vigueur, Boamp.fr propose aux lecteurs un second format de lecture des avis. Il s'agit d'un aperçu des informations principales de l'avis regroupé en deux rubriques : l'essentiel du marché (nom du pouvoir adjudicateur, objet du marché, description des lots) et les principales informations pratiques (date limite de dépôt des offres, critères d'attribution, lien vers le dossier de consultation)

BOAMP.fr, contribue à mettre en valeur la politique d'achat des acheteurs publics

Le site boamp.fr offre désormais aux acheteurs publics, la possibilité de mettre en évidence leurs avis comportant des critères environnementaux et/ou sociaux. Deux cases à cocher sont proposées dans le bloc « informations non publiées » des formulaires de saisie en ligne. Ainsi, la liste des résultats de boamp.fr affiche l'objet des marchés complété par un pictogramme spécifique correspondant à chacun de ces critères. , (pictogramme non présent dans l'annonce officielle).

Les missions des Journaux officiels

La Direction des Journaux officiels est chargée de l'édition et de la diffusion des textes législatifs et des principaux textes réglementaires, de leur organisation en banques de données et de l'édition des débats parlementaires et annonces légales sur supports papier et numériques.

Contact presse : Françoise MANZAGOL
Téléphone : 01 40 58 77 17 – télécopie : 01 45 78 99 39
<mailto:francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr>